

La reconquête du front de mer de Port Louis (Maurice)

Le littoral de la capitale mauricienne était jusqu'à présent entièrement occupé par les équipements portuaires. Or, la politique d'extension du port en eau profonde a déclassé les quais se trouvant en bordure du centre-ville. Un vaste projet de reconquête du front d'eau est né et la première tranche des travaux – commencés en 1994 – a été achevée au mois de novembre 1996. Le *Caudan Waterfront* est un vaste ensemble commercial et touristique comprenant soixante-dix magasins, des restaurants et *fast-foods*, trois salles de cinéma, un casino, un hôtel de luxe

et des bureaux. Déjà, cette réalisation attire massivement touristes et Port-Louisais. Elle est devenue une étape quasi obligatoire des circuits touristiques organisés. Mais si l'accès par autocar est relativement aisé, il reste encore à résoudre, pour les piétons venant du centre-ville, le problème de la traversée de la voie rapide qui longe le port et coupe la ville de son littoral. Ainsi, Port Louis commence à redécouvrir sa rade alors que le réaménagement du littoral jusqu'au Trou Fanfaron se poursuit. – **Jean-Christophe Gay**



Trois vues du Caudan Waterfront (Clichés J.-Ch. Gay)



Small is beautiful. L'île de Nevis veut son indépendance

Les deux îles volcaniques Saint Kitts (Saint-Christophe) et Nevis, appartenant aux Leeward, ensemble d'îles anglophones situées dans la moitié nord de l'arc insulaire des Petites Antilles, forment une fédération indépendante au sein du Commonwealth depuis 1983. L'appellation française officielle de l'État

est, depuis 1994, Saint-Christophe-et-Nièves. Une querelle sans importance à propos d'un matériel d'incendie a réveillé en octobre 1997 les vieilles tensions entre les deux îles tropicales. Nevis (130 km², 11 500 habitants) accuse sa grande voisine Saint Kitts (170 km², 32 000 hab.), plus riche grâce notam-

ment au tourisme, de la tenir sous dépendance. Les Névicains, qui disposent de leur propre autorité gouvernementale, se prononceront bientôt sur l'indépendance de leur territoire par référendum. L'île de Nevis deviendrait ainsi l'un des plus petits États du monde (*The Guardian*, 18 octobre 1997). – **Laurent Grison**

Mayotte à l'aube du XXI^e siècle

Les événements d'Anjouan ont replacé sur le devant de la scène internationale l'archipel des Comores (fig. 1), dont une de ses îles – Mayotte (fig. 5) – est, depuis 1976, une collectivité territoriale de la République française, alors que les trois autres sont indépendantes depuis 1975. Afin de clarifier une situation démographique confuse en raison d'un solde naturel très fort et d'une immigration clandestine importante, les autorités mahoraises ont avancé d'une année le recensement général de la population qui était prévu en 1998. Effectué en août 1997, ses premiers résultats confirment l'explosion démographique de cette île de 374 km². La population a augmenté entre 1991 et 1997 de 39 %, passant de 94 410 à 131 320 habitants (fig. 2)). Il s'agit du domaine ayant la fécondité la plus élevée et la structure de population la plus jeune de tout l'outre-mer français.

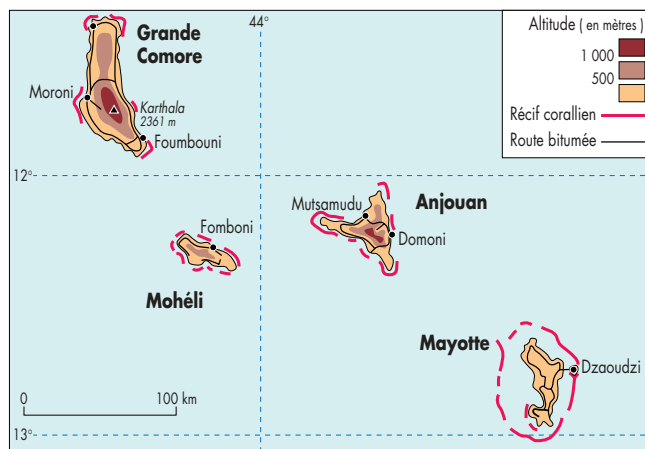
Les deux tiers de cette croissance sont dus au solde naturel et un tiers au solde migratoire. L'analyse de la répartition de la population révèle un important exode rural orienté vers la ville principale, Mamoudzou, dont la population a augmenté de 61 % au cours de la dernière période intercensitaire pour atteindre aujourd'hui 32 700 habitants.

Cette explosion démographique, renforcée par une structure de la population très jeune – plus de 60 % des habitants ont moins de vingt ans et Mayotte pourrait compter 260 000 habitants en 2010 –, va entraîner d'importants problèmes d'emploi. L'île est totalement dépendante de la métropole et de l'Europe. Les recettes d'exportation provenant essentiellement de l'essence d'ylang-

ylang et de la vanille sont en forte baisse alors que les importations augmentent rapidement. Le taux de couverture en 1996 est tombé à 0,9 % (5,7 % si l'on prend en compte les produits réexportés) ! Après avoir été longtemps limitées, les interventions publiques à Mayotte se sont d'abord orientées

vers la mise en place d'infrastructures de communication (port de Longoni, aéroport de Pamandzi) et, désormais, vers les équipements scolaires, les équipements d'assainissement et le logement, avec la résorption de l'habitat insalubre (fig. 3). Collèges et lycées se multiplient, 129 classes maternelles et primaires ont été créées en 1996, un nouvel hôpital est en construction à Mamoudzou.

La situation de Mayotte est bien plus enviable que celle d'Anjouan, oubliée du pouvoir grand comorien. 70 km séparent les deux îles : d'un côté la « prospérité », de l'autre la misère. Un tel gradient, comme dans d'autres contrées de la planète, est à l'origine de toute une série de flux d'hommes et de marchandises. Les Anjouanais viennent à Mayotte clandestinement pour y gagner de l'argent, pour s'y



1. Archipel des Comores (d'après la *Géographie universelle, Les Afriques au sud du Sahara*, Reclus-Belin, 1994)

approvisionner, pour s'y faire soigner ou pour y accoucher, effectuant ainsi d'incessants aller-retour. Il y aurait plus de 12 000 clandestins actuellement, soit 9 % de la population totale. Sous la pression des hommes politiques locaux et de la population qui avait créé des milices anticlandestins au début des années 1990, l'État français a décidé de lutter contre cette immigration en rétablissant en mars 1995 le visa pour les Comoriens – supprimé en 1986 – et en augmentant ses moyens de surveillance (vedette, avion). Dérogeant au blocage de la circulation entre Mayotte et les Comores décrété par la fédération islamique des Comores en réaction à l'instauration des visas, les autorités françaises ont effectué les premières expulsions directes en septembre 1995, profitant du flottement politique comorien à la suite du coup de force de Bob Denard. Depuis cette date, les interpellations et les expulsions se sont multipliées (565 en 1995, 3 368 en 1996, entre 5 000 et 5 500 en 1997).

En dépit des moyens mis en œuvre, la frontière franco-comorienne reste très poreuse. Les passeurs utilisent des barques de pêche dans lesquelles ils entassent jusqu'à 40 personnes et effectuent même des traversées de jour (fig. 4). Fin novembre 1997, deux embarcations ont chaviré et une cinquantaine de personnes auraient été portées disparues. Si la révolte d'Anjouan, qui a débuté en août 1997, n'a pas eu dans un

	Population	Croissance annuelle (%)	Taux de natalité (‰)	Nombre moyen d'enfants par femme	Taux de mortalité infantile (‰)
1958	23 364	?	?	?	?
1966	32 607	4,3	49,0	?	215
1978	47 246	4,7	54,3	8,1	85
1985	67 205	5,2	43,5	6,7	81
1991	94 410	5,8	41,4	5,8	38
1997	131 320	5,9	*	*	*

Source : INSEE (* Valeurs pas encore disponibles)

2. Évolution de la population lors des recensements



3. Bidonville à Mamoudzou, en partie occupé par des immigrés clandestins (cliché : J.-Ch. Gay, août 1997)



4. Barque de passeur saisie par le SCILEC (cliché : J.-Ch. Gay, août 1997)



5. Mayotte

premier temps de répercussions sur le flux transfrontalier, à l'exception de quelques blessés accueillis à l'hôpital de Mayotte ou de sécessionnistes qui se sont enfuis lors du débarquement de l'armée comorienne à Anjouan, il semble que l'embargo de l'État comorien aggrave la crise économique anjouanaise et amplifie l'émigration depuis le mois de novembre. Une telle situation renforce la conviction des principaux élus locaux, qui étaient déjà en place au moment de l'indépendance comorienne et qui ont donc lutté pour le maintien de Mayotte au sein de la République française, d'ancrer définitivement leur île à la France au moyen d'un référendum sur la départementalisation.

Plus que la crise anjouanaise, c'est la question du futur statut de Mayotte qui préoccupe les responsables. La visite du secrétaire d'État à l'Outre-mer J.-J.

Queyranne, du 6 au 8 novembre 1997, l'a bien montré. Peu solidaires de leurs infortunés voisins anjouanais, les hommes politiques mahorais ont obtenu le déblocage des crédits nécessaires à l'achat par la Collectivité d'un radar de détection en mer afin d'intercepter les clandestins. Quant à la question du futur statut, le gouvernement attend les conclusions des travaux des deux groupes de réflexion sur l'avenir institutionnel de l'île. Les responsables locaux plaident pour un statut de «DOM différencié», afin d'éviter un placage institutionnel trop assimilateur à la métropole et de respecter les spécificités locales. Ce statut novateur doit surmonter certains obstacles, comme celui de la polygamie – en 1991, 15 % des hommes mariés de 55-59 ans étaient polygames – ou celui des deux états civils qui fonctionnent concurremment à Mayotte, celui de droit commun européen et celui de droit local ou coranique. Ainsi, l'enfant de

statut particulier musulman n'a pas de nom patronymique, ce qui est une gêne considérable. Toutes ces préoccupations mahoraises sont bien éloignées des malheurs anjouanais. – **Jean-Christophe Gay**

Références bibliographiques

- CANAGUY P., 1997, «Mayotte dans la spirale du développement», *Économie de la Réunion*, n° 90, p. 18-20.
 GOHIN O., MAURICE P. (dir.), 1992, *Mayotte*, Saint-Denis : Université de la Réunion, 369 p.
 Institut d'émission d'outre-mer, 1997, *Mayotte en 1996*, Paris, IÉOM, 85 p.
Kwézi (hebdomadaire d'information générale de Mayotte), articles divers.
 RALLU J.-L., 1997, «Mayotte à la veille d'un nouveau recensement», *Population*, n° 3, p. 729-740.
 Service du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin (SCILEC) de Mayotte, informations diverses.